



Consultation sur la révision de la Politique Européenne de Voisinage Contribution du Réseau Euromed France - Paris

Le Réseau Euromed France (REF) est une plateforme qui rassemble 44 organisations de la société civile française impliquées en région euro-méditerranéenne. Il a pour objectifs de :

- Fédérer en France ces organisations afin de faciliter les échanges de pratiques et la circulation de l'information, accompagner la mise en commun des réflexions sur les problématiques euro-méditerranéennes et des actions ;
- Mobiliser et communiquer autour de l'action du réseau, développer les initiatives conjointes et les partenariats ;
- Mener une action de plaidoyer sur les questions euro-méditerranéennes auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes.

Collectif d'organisations de la société civile française

Réseau Euromed France (REF)

c/o Solidarité Laïque

22 rue Corvisart

75013 Paris - France

Téléphone 00 33 9 52 56 24 34

ref@euromed-france.org

www.euromed-france.org

Table des matières

Introduction.....	3
Recommandations générales.....	5
A. Inaugurer une nouvelle Politique Méditerranéenne en abandonnant la vision eurocentrée de la PEV.	5
B. Revenir au politique : adopter une approche plus ambitieuse en plaçant au centre le dialogue politique.	6
C. Revenir au « régional » : valoriser la coopération multilatérale et ses effets positifs d'appropriation.	7
D. Soutenir la société civile indépendante comme acteur stratégique d'avenir.	8
Orientations prioritaires	10
1. Violence accrue et retour de la guerre : construire la paix et prévenir les conflits.	10
2. Inégalités : un autre paradigme de développement est nécessaire.	11
3. Une mer de morts : rouvrir la Méditerranée à la circulation des personnes.	12
4. Restriction des libertés : la centralité de la question des droits humains.....	13
5. Droits des femmes : des paroles aux actes, le grand écart.....	14
6. Changement climatique : la Méditerranée, une des régions les plus vulnérables.	15
7. Culture : toujours le parent pauvre.	16
Conclusion.....	17

Introduction

Le présent document concerne essentiellement le versant sud de la Politique de Voisinage et présente des recommandations, issues d'un travail collectif au sein des organisations de la société civile engagées en France dans les relations entre l'Europe et la rive sud de la Méditerranée.

La volonté européenne de réviser la Politique de Voisinage procède d'une analyse critique de la situation de la zone et du constat de l'insuffisance des résultats atteints, analyse et constat assez largement partagés par la société civile européenne et méditerranéenne.

Avant de développer précisément les éléments du positionnement des organisations de la société civile réunies au sein du REF, il est utile de présenter quelques commentaires relatifs à la PEV elle-même inspirés par la lecture du « livre vert » *Vers une nouvelle politique européenne de voisinage* du 4 mars 2015, qui a ouvert la consultation sur la PEV.

Le premier questionnement porte sur la pertinence d'un cadre géographique qui englobe des pays très hétérogènes du point de vue historique et géopolitique mais aussi du point de vue des aspirations et des perspectives. A l'Est, les limites de l'exercice sont apparues de manière très claire depuis la crise ukrainienne, en raison des tensions avec la Russie, redoutable pôle d'attraction pour certains des « voisins » orientaux. Quant au Sud, chacun peut constater l'extrême diversité des situations, quelques années après les

révolutions arabes. Plus globalement, la représentation du monde qui sous-tend la Politique de Voisinage est celle de l'existence d'un **centre**, l'Europe, et d'une **périphérie** composée d'un ensemble de pays dont le seul facteur d'identification est leur proximité géographique avec l'Europe.

Dans ce cadre, **les relations bilatérales** entre l'UE et chaque pays « voisin » dominant et drainent l'essentiel des moyens financiers, **au détriment de la dimension régionale, multilatérale** qui avait caractérisé le Partenariat Euro-Méditerranéen (1995).

Principe central de fonctionnement de la PEV, le « **more for more** » a aussi été critiqué. En effet, la conditionnalité a porté davantage sur les choix de politique économique imposés aux pays, plutôt que sur les progrès en matière de démocratisation, de respect de l'État de droit et des droits de l'homme, de protection sociale et de droits économiques et sociaux.

Autre remarque : **Commerce – Sécurité – Migration** restent le triptyque principal de l'argumentaire, en parfaite continuité avec les priorités de la PEV depuis le début. Les **préoccupations sécuritaires** occupent en effet une place centrale ; elles semblent constituer la motivation première de la révision de la Politique de Voisinage. Cependant, aucune analyse des racines profondes de l'insécurité n'est proposée. Or l'impuissance de la communauté internationale face à l'occupation des Territoires palestiniens, face à la guerre en Syrie, en Irak et en Libye, a un impact majeur sur

l'insécurité de la région. On pourrait ajouter aussi que la persistance de la pauvreté, des inégalités, et l'absence de perspectives de développement et de prospérité constituent des causes profondes de fragilisation des sociétés du sud méditerranéen et d'instabilité.

On continue à traiter les symptômes au lieu de s'attaquer aux causes.

Enfin, les « Accords de libre-échange complets et approfondis » restent l'outil phare de la pensée macroéconomique de la PEV alors que d'ores et déjà on peut mesurer l'impact négatif sur l'ensemble du processus de développement d'une politique fondée sur la libéralisation des échanges commerciaux et les investissements étrangers, loin d'une approche du développement basée sur les droits humains, sur les droits sociaux et économiques.

Une **révision réelle et radicale** de la PEV apparaît en effet comme une nécessité, avec comme objectif la construction d'une vaste région de paix et de progrès, centrée sur des relations refondées entre l'Europe et les pays partenaires.

C'est pourquoi la consultation publique, lancée par la Commission européenne, a été accueillie positivement par les organisations de la société civile engagées depuis des années dans la coopération entre les deux rives.

Le Réseau Euromed France entend donc contribuer avec des recommandations générales et particulières à la définition des contenus de cette **nouvelle Politique Méditerranéenne** afin qu'elle soit à la hauteur des attentes et des besoins de nos sociétés.



Recommandations générales

A. Inaugurer une nouvelle Politique Méditerranéenne en abandonnant la vision eurocentrée de la PEV.

L'espace méditerranéen est un **système d'interdépendances**. Les pays de la zone partagent de nombreux problèmes mais aussi les solutions. L'actualité du projet euro-méditerranéen doit désormais se fonder sur cette prise de conscience : la construction euro-méditerranéenne est **dans l'intérêt de tous** et de chacun. En dépit de l'asymétrie économique, les pays de la rive nord et les pays de la rive sud peuvent être des partenaires à part entière en valorisant leurs complémentarités.

En effet, il s'agit de cesser de considérer les pays de la rive sud comme **de simples voisins périphériques** dont l'aspiration principale serait celle d'intégrer le marché intérieur européen. Il est urgent d'ouvrir la réflexion sur les modalités nouvelles du partenariat entre l'UE et les pays méditerranéens, en tenant compte du fait que ces derniers regardent vers d'autres horizons et nouent depuis des

années des relations fortes avec d'autres acteurs extra-méditerranéens (Chine, Golfe, Russie, États Unis mais aussi les pays africains). L'Europe devrait donc remplacer la logique de « l'aide » ou de « l'assistance », au profit d'un réel partenariat fondé sur les intérêts communs et partagés.

L'UE devrait enfin accepter l'idée que la volonté d'émancipation qui a accompagné les révolutions arabes a radicalement **changé la manière de se concevoir dans le monde** de la part des pays de la rive sud de la Méditerranée. La relation avec l'Europe a changé aussi : cette dernière n'est plus un modèle ni la seule référence. C'est pourquoi la posture en surplomb, parfois teintée de paternalisme, qui a caractérisé pendant des années la politique européenne à l'égard du monde arabe est devenue inacceptable par les opinions publiques arabes, par les sociétés civiles et par les jeunes élites de ces pays.

B. Revenir au politique : adopter une approche plus ambitieuse en plaçant au centre le dialogue politique.

Construire un espace géopolitique et humain intégré, pacifique et fondé sur la valorisation des complémentarités à l'échelle euro-méditerranéenne est un projet qui nécessite une vision de long terme et surtout une ambition politique. Pour cela on ne peut pas parier exclusivement sur la dimension économique et encore moins se fonder sur des motivations sécuritaires. La logique « pragmatique » qui a prévalu depuis 2008 (l'idée d'une Méditerranée de projets) n'a de sens qu'à condition de ne pas évacuer la profondeur historique et la complexité actuelle des relations entre les pays du pourtour méditerranéen. **La Méditerranée nécessite une approche « haute », exigeante, riche de la densité des enjeux passés et futurs.**

Placer au centre **le dialogue politique avec comme finalité la construction de la paix** signifie considérer les pays méditerranéens non pas comme « pays bénéficiaires » mais comme « **pays alliés** ».

La nouvelle Politique Méditerranéenne devrait faire partie intégrante de la politique extérieure de l'Union. Pour assurer plus de cohérence et plus de lisibilité, elle devrait être sous la responsabilité du Service Européen d'Action Extérieure (distincte du dossier « élargissement ») et devrait se traduire par un engagement financier plus important.

C. Revenir au « régional » : valoriser la coopération multilatérale et ses effets positifs d'appropriation.

L'urgente nécessité est de construire **un projet politique régional**, basé sur une feuille de route partagée par l'ensemble des pays de la zone et avec un calendrier annuel de rendez vous multilatéraux, politiques et sectoriels. En effet, les principaux défis auxquels nos pays font face sont d'ordre régional, qu'il s'agisse de la prévention des conflits, de la construction de sociétés démocratiques, du développement, de l'emploi des jeunes et des femmes, des défis climatiques et environnementaux, de la sécurité énergétique, de l'autosuffisance alimentaire, de la gestion de l'eau, et bien entendu du dossier des migrations. Tous ces dossiers nécessitent **des réponses régionales**, nécessitent que l'on avance ensemble. C'est pourquoi les moyens dédiés à la dimension régionale devraient être augmentés de manière substantielle.

L'UpM en tant que volet régional du Voisinage Sud n'a jamais été à la hauteur : sa vision exclusivement

économique de l'espace euromed a très vite montré ses limites ; son manque de moyens a achevé sa marginalisation politique.

De plus, revenir à la coopération multilatérale (politique et sectorielle) aura comme conséquence positive d'impliquer de manière plus approfondie et plus suivie les États de la zone (à commencer par les États membres de l'UE) et produira donc l'effet d'une plus grande appropriation du projet politique méditerranéen par les pays concernés.

Enfin, la priorité au régional n'empêche pas la poursuite des relations bilatérales permettant de construire des partenariats spécifiques avec chaque pays. La priorité au régional est aussi compatible avec des dynamiques subrégionales : Maghreb, sud-sud, bassin occidental, etc. ainsi qu'avec la coopération et l'intégration entre territoires. Il s'agit en somme de pratiquer **plusieurs échelles d'espaces de coopération à « géographie variable »**.

D. Soutenir la société civile indépendante comme acteur stratégique d'avenir.

Depuis la Déclaration de Barcelone (1995), puis la première révision de la PEV (2011), il est convenu de considérer le rôle de la société civile comme déterminant dans les relations euro-méditerranéennes, mais également dans les processus de fabrication des politiques publiques au niveau local et national.

Soyons clairs : nous entendons par société civile les organisations indépendantes qui agissent en lien avec les mouvements sociaux démocratiques et les défenseurs des droits de l'homme (et non les organisations professionnelles, sans lien avec les réalités de terrain, souvent cooptées par les institutions, en lieu et place des organisations indépendantes).

Les organisations de la société civile (OSC), acteurs du changement démocratique et du développement, ont toute leur place dans l'élaboration des politiques euro-méditerranéennes. Les soulèvements arabes ont montré que les pays ne parlent pas nécessairement d'une seule voix. Au nom du principe de « différenciation », c'est aussi à l'échelle de chaque pays qu'il faut avancer avec les acteurs sociaux et les parties prenantes qui entendent avancer sur des objectifs communs de progrès, et pas seulement avec des interlocuteurs gouvernementaux.

Il s'agit de soutenir l'engagement des jeunes dans les organisations de la société civile, dans les pratiques associatives, dans l'apprentissage de la citoyenneté contre la tentation du repli sur soi ou du recours à la violence. Il est en effet urgent de redonner confiance en la possibilité du

changement démocratique aux jeunes méditerranéens des deux rives, déçus et désespérés face aux dérives violentes et à la transformation des révolutions en conflits armés.

Depuis 2011, différents outils ont été créés (Facilité « société civile », Fond européen pour la démocratie) et un processus de Dialogue Structuré a été mis en place à partir de fin 2013, dans le cadre du Voisinage Sud.

Il reste cependant encore du chemin à faire dans plusieurs directions :

- le soutien politique doit se traduire par une intégration plus forte des OSC lors des différentes étapes de la formulation et de la mise en œuvre des politiques. La société civile ne doit pas être cantonnée dans un rôle d'évaluation ex-post.
- le soutien financier aux OSC euro-méditerranéennes ne doit pas être conditionné politiquement. Il s'agit de respecter l'indépendance des OSC. L'accès aux ressources doit être facilité, en simplifiant les procédures, en les rendant compréhensibles, en employant un langage accessible et en utilisant la langue arabe (lorsqu'il s'agit de projets qui concernent les sociétés de la rive sud). Des ressources devraient être dédiées à la viabilité des OSC, en permettant des financements de fonctionnement et pas seulement des subventions orientées vers les projets.

- la mise en place de plateformes permanentes et autogérées de concertation entre les OSC de la zone et les institutions (européennes et nationales) est utile et souhaitable. Le Dialogue Structuré lancé fin 2013 a été salué comme une opportunité positive, mais il reste un exercice imparfait, piloté top-down par l'UE. Il nécessite d'être pérennisé et autonomisé, afin de correspondre aux standards de travail de la société civile, en termes de transparence, de collégialité, de coresponsabilité.

- l'ensemble des recommandations qui précèdent concernent autant la société civile indépendante de la rive sud que celle d'Europe. Les OSC du Nord et les OSC du Sud ont une longue histoire de travail en commun. Le travail en réseau au niveau régional ainsi que les plateformes civiles existantes doivent être soutenus parce qu'ils sont aussi des outils de solidarité lorsque les OSC connaissent des restrictions des espaces d'expression et de travail.



Orientations prioritaires

1. Violence accrue et retour de la guerre : construire la paix et prévenir les conflits.

L'ampleur des tragédies qui se déroulent au Moyen Orient et l'augmentation de la violence que connaissent certains pays du Maghreb sont inédites. La rupture du *statu quo* autoritaire et les soulèvements des peuples arabes pour la liberté et la dignité ont ouvert une phase de remise en question de l'ordre international du XXe siècle en Méditerranée. Les guerres civiles en Libye, en Syrie, en Irak sont venues s'ajouter à la persistance de l'occupation des territoires palestiniens et au blocus de Gaza, avec son lot de violences quotidiennes. D'anciens et de nouveaux acteurs non-étatiques occupent le devant de la scène et rendent les jeux de la guerre encore plus complexes.

La paix a reculé dans la zone, en précipitant des millions de personnes dans l'exil, la misère, le désespoir. Mais la communauté internationale et les États de la zone (au nord comme au sud) semblent incapables de trouver des réponses politiques adéquates à ces défis. Quant à l'Union européenne, on constate son inaction face aux situations d'urgence humanitaire, face au développement du commerce des armes ainsi que dans la mise en place de mécanismes de prévention des conflits dans la durée.

Bien que le nouvel Instrument européen de voisinage (IEV) prévoie parmi ses objectifs la construction de la confiance et le règlement des conflits, la PEV n'a pas été outillée pour faire face à ces situations.

Recommandations

- La nouvelle Politique Méditerranéenne devra se donner les moyens d'intervenir rapidement et activement pour le maintien de la paix ainsi que pour la résolution des conflits gelés (Sahara occidental, Chypre). La reprise des conférences ministérielles des Affaires étrangères euromed pourrait contribuer à l'engagement des États de la zone dans la durée sur l'ensemble des dossiers liés à la paix et à la guerre, le premier d'entre tous étant le dossier israélo-palestinien et la reconnaissance internationale de l'État de Palestine.
- Dans ce cadre, il est urgent de concevoir une instance euromed de dialogue politique, capable de travailler dans la durée à la construction de relations de confiance et à la prévention des conflits sur la base du respect du droit international.
- Devant la recrudescence des situations de violence extrême et de conflit, se pose la question de l'impunité. La crédibilité de l'Union européenne et des États de la zone serait rehaussée si en cas de crimes graves des mécanismes garantissant réellement la redevabilité des auteurs pouvaient être mis en place.

2. Inégalités : un autre paradigme de développement est nécessaire.

10 ans après le lancement de la PEV, les pays partenaires méditerranéens connaissent toujours des niveaux élevés de pauvreté et d'exclusion sociale (chômage, en particulier des femmes, travail précaire des jeunes, accès limité aux droits économiques et sociaux, détérioration des droits des travailleurs migrants) et plus généralement l'absence de politiques sociales inclusives et globales. Ce constat conduit à considérer que le modèle de développement fondé principalement sur la libéralisation du commerce international et sur la croissance doit être remis en question. En effet, les soulèvements arabes de 2011 ont montré qu'il ne peut y avoir de réforme politique sans justice sociale et qu'aucune prospérité économique n'est durable sans protection sociale.

Or les priorités de politique économique de la PEV ont été dictées beaucoup plus par les intérêts des pays européens (la sortie de la crise en Europe, la création d'emplois en Europe) que par les intérêts économiques et les urgences sociales des pays de la rive sud (comme par exemple le développement d'une politique industrielle au sud, créatrice d'emplois). L'UE et ses États membres ont mis au centre de la PEV un modèle économique qui non seulement a fait faillite en Europe mais qui trahit les valeurs mêmes que l'Europe est censée promouvoir en termes de droits sociaux, de lutte contre les inégalités et de solidarité.

Recommandations

- Un nouveau paradigme du développement doit être soutenu : la coopération euro-méditerranéenne doit poursuivre des objectifs de développement fondés sur la réduction des inégalités, sur la création d'emplois décents et durables, sur la justice fiscale, sur la promotion de systèmes de protection sociale (minima sociaux, santé, éducation, ...) ; par ailleurs, les politiques européennes en faveur du commerce et de l'investissement doivent être cohérentes avec ces mêmes objectifs.
- Afin d'inclure ces objectifs dans les négociations bilatérales en cours, il est indispensable d'assurer la transparence des négociations, la consultation publique des parties prenantes et d'y impliquer les syndicats indépendants et les organisations de la société civile.
- Quant aux modalités du soutien financier : sortir de la logique de l'assistance et considérer cela comme un investissement d'avenir, profitable pour les pays partenaires comme pour l'Europe, en valorisant les fortes interdépendances entre les rives de la Méditerranée.

3. Une mer de morts : rouvrir la Méditerranée à la circulation des personnes.

Les guerres, la répression et la pauvreté poussent chaque jour des milliers de personnes (hommes, femmes et enfants) à fuir leur maison et leur pays à la recherche de protection et d'un avenir meilleur. La majorité de ces personnes cherchent à rejoindre d'autres pays du sud. Beaucoup atteignent les côtes des pays européens riverains de la Méditerranée.

Depuis le début 2015, près de 2000 personnes se sont noyées en Méditerranée, victimes de trafiquants irresponsables. L'ampleur du phénomène est inédite, ce qui interpelle directement l'inadéquation de la réponse européenne à cette urgence humanitaire de première importance. Les mesures adoptées, sécuritaires et de contrôle, via l'agence Frontex, sont inefficaces et surtout bafouent les droits des personnes migrantes.

Cette incohérence est particulièrement flagrante puisque les institutions européennes elles-mêmes reconnaissent que l'immigration est source de richesse économique et de progrès social.

Aucune politique euro-méditerranéenne ne pourra être crédible politiquement si l'on continue à dresser d'insurmontables barrières, obstacles et murs à la circulation des personnes entre les pays de la zone.

Recommandations

- Adopter une approche de la migration basée sur les droits et non envisagée comme un problème de sécurité ou d'anti-terrorisme : appliquer par conséquent les normes internationales des droits humains et le droit international humanitaire.
- Mettre en place un système de coresponsabilité entre les États pour la recherche et le sauvetage en mer.
- Garantir le respect absolu du droit d'asile et du droit à la protection internationale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.
- Rouvrir les voies de la migration régulière de manière concertée avec tous les pays de la zone comme seul moyen efficace pour lutter contre le trafic des êtres humains en Méditerranée.
- Impliquer pleinement et effectivement les OSC dans les négociations en cours sur les Partenariats pour la mobilité.
- Rouvrir l'espace euro-méditerranéen à la circulation des personnes, en facilitant l'obtention de visas et surtout des visas humanitaires, en généralisant les visas à entrées multiples, en supprimant les visas de court séjour et en assurant la gratuité des visas.

4. Restriction des libertés : la centralité de la question des droits humains.

L'observation des évolutions dans la région montre une dégradation alarmante de la situation des droits humains et de la démocratie. Certains pays de la rive sud connaissent une forte restriction des libertés : violations des libertés individuelles, violations de la liberté d'association et d'expression, législation répressive du droit de manifestation, restrictions du droit d'accès à l'information et réduction des possibilités d'accès aux sources de financement.

Les pays européens n'échappent pas non plus à la tentation sécuritaire et aux lois potentiellement liberticides, dans le contexte actuel.

Ce climat défavorable limite la participation démocratique ainsi que l'exercice de la citoyenneté surtout de la part des jeunes militants et militantes associatifs, qui subissent parfois des pressions, des stigmatisations et même des formes violentes de répression.

Comme la réforme économique est au cœur de la PEV, il est important de rappeler que cet objectif ne peut être atteint sans un environnement respectueux de l'État de droit et des droits humains, sans indépendance de la justice, sans égalité des droits, sans respect des libertés fondamentales, sans implication des citoyennes et des citoyens.

Recommandations

- La nouvelle Politique Méditerranéenne devra être cohérente avec les instruments internationaux et européens des droits humains comme avec le nouveau *Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie* pour 2015-2019.
- La conditionnalité dans la coopération politique avec les pays de la zone doit être basée sur les droits humains et les progrès en matière de démocratie. En cohérence avec cela, toute coopération doit être remise en question lorsque l'on constate des violations des droits humains.
- La nouvelle Politique Méditerranéenne doit permettre de garantir la protection des hommes et des femmes qui défendent les droits humains de manière pacifique et qui pour cela subissent des menaces et des mesures répressives.

5. Droits des femmes : des paroles aux actes, le grand écart.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe et un droit universel consacré par des instruments de portée internationale et européenne. Or l'égalité entre les femmes et les hommes constitue toujours un défi en Méditerranée comme en Europe, un objectif à atteindre.

La question des droits des femmes est un levier pour que le reste change.

La crise économique et les choix politiques censés y faire face ont atteint gravement les droits économiques et sociaux des femmes en affaiblissant leur participation à la vie économique (et politique) dans nos sociétés. Cela constitue l'un des principaux obstacles au développement.

De plus, la crise, les guerres et les conflits ont comme effet direct l'augmentation des violences envers les femmes.

Ce que l'on constate désormais est l'écart grandissant entre les déclarations et les plans d'action adoptés par les institutions européennes et nationales et leur mise en application dans la réalité de nos pays. Dans le cadre régional euro-méditerranéen, du processus Istanbul – Marrakech (2006-2009) à la Conférence euromed de Paris (septembre 2013) les engagements contractés afin «d'instaurer l'égalité entre hommes et femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes» sont loin d'être pris au sérieux et mis en œuvre.

Recommandations

- Intégrer la dimension genre dans tous les aspects de la future Politique Méditerranéenne.
- Faire de la lutte contre la violence envers les femmes et contre l'impunité une priorité absolue, en adoptant et en appliquant des cadres juridiques nationaux et régionaux contraignants contre la violence sexiste. Faire de la ratification de la Convention d'Istanbul (du Conseil de l'Europe) à ce sujet, un élément de la conditionnalité des droits, dans les accords bilatéraux euro-méditerranéens.
- Mettre en place des mécanismes d'application et de contrôle des plans d'actions adoptés ainsi que des mécanismes juridiques sanctionnant les violations des droits fondamentaux, sans lesquels l'égalité entre les femmes et les hommes reste lettre morte.

6. Changement climatique : la Méditerranée, une des régions les plus vulnérables.

Les ressources en eau (particulièrement dans tout le Maghreb) sont rares, inégalement réparties et se caractérisent par une grande variabilité temporelle et des sécheresses récurrentes. La situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le bassin méditerranéen n'est pas satisfaisante : 180 millions de Méditerranéens sont aujourd'hui en situation de stress hydrique. La Méditerranée concentre 60 % de la population dite « pauvre en eau ». De plus, l'extension des terres agricoles irriguées et l'utilisation de techniques d'irrigation non économes, la diversification des produits agricoles, l'urbanisation, le développement industriel et le tourisme sont parmi les nombreux facteurs qui contribuent à augmenter la pression sur les ressources en eau.

Il est également reconnu que la région méditerranéenne sera très largement impactée par le changement climatique. Selon le GIEC une hausse des températures de 2 à 3°C est à prévoir en Méditerranée à l'horizon 2050, et de 3 à 5°C à l'horizon 2100. Les précipitations estivales pourraient diminuer de 35 % sur la rive sud et de 25 % sur la rive nord d'ici la fin du siècle.

Les pays méditerranéens étant déjà confrontés à d'importants problèmes de stress hydrique, de désertification, de pertes de biodiversité et à des événements climatiques extrêmes tels qu'inondations et sécheresses, le changement climatique se traduira très probablement par une aggravation de ces problèmes, entraînant des pertes humaines et économiques considérables.

Enfin, la baisse des ressources en eau dans une région du monde qui consomme plus de 70% (pour la rive sud) de cette ressource pour l'agriculture, pose fortement la question de la sécurité alimentaire de ces pays pour les prochaines années.

Recommandations

- Développer sur différentes échelles de territoire la mise en place d'une « Gestion intégrée des ressources en eau » (GIRE) : reprendre le concept de GIRE en le réduisant à sa simple définition, afin de le rendre accessible au plus grand nombre pour une meilleure et plus importante mise en œuvre.
- S'adapter aux effets du changement climatique sur les ressources en eau nécessite des ajustements techniques, mais surtout politiques, institutionnels et comportementaux. Les stratégies politiques doivent être en cohérence avec les problématiques locales.
- Développer le renforcement des capacités des acteurs : de la capitalisation et diffusion d'informations, à la formation, à l'échange d'expériences, au développement de partenariats et à l'accompagnement des acteurs, pour une meilleure efficacité des ressources.
- Développer de véritables politiques agricoles permettant de favoriser les pratiques de préservation des ressources naturelles. A titre d'exemple, accompagner et favoriser le développement de l'agriculture familiale permettrait de lutter contre l'insécurité alimentaire.

7. Culture : toujours le parent pauvre.

L'art et la culture représentent un extraordinaire potentiel pour les relations euro-méditerranéennes. L'art et la culture sont vecteurs de valeurs de liberté, sont instruments d'émancipation, sont apprentissage de la citoyenneté, sont éducation à l'esprit critique.

Ce constat était présent dans la Déclaration de Barcelone de 1995.

En 2007, la résolution du Conseil de l'UE *Un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, consacre la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations extérieures de l'Union, et reconnaît le lien entre culture et développement.

Cependant la culture a continué à occuper une place marginale dans les relations euromed, en dépit des deux volets culturels inclus dans les programmes thématiques de l'UE sur l'accès à la culture et sur la promotion de la diversité culturelle.

En mars 2014, lors de l'institution du nouvel Instrument européen de Voisinage (IEV) 2014-2020, la culture est la grande absente de la coopération euro-méditerranéenne.

Le seul outil dédié à la culture pour la zone, la Fondation Anna Lindh, organisation intergouvernementale, a fait la preuve en dix ans d'existence de son inadéquation à répondre aux besoins du secteur et à la mission pour laquelle elle a été créée.

Recommandations

Dans la future Politique Méditerranéenne :

- a. considérer la culture comme une dimension transversale dans l'ensemble des instruments et des programmes (thématiques et géographiques) ;
 - b. inaugurer une véritable *Stratégie euro-méditerranéenne pour la culture* afin de répondre aux besoins des professionnels du secteur des arts et de la culture ;
 - c. instituer un programme dédié spécifiquement au financement de projets artistiques et culturels euro-méditerranéens indépendants (dans le domaine de la jeune création).
- Promouvoir la liberté d'expression, la liberté de manifester pacifiquement et artistiquement, en favorisant un environnement propice aux arts et à la culture, dans chaque pays. Favoriser l'information indépendante et pluraliste et les médias alternatifs et associatifs.
 - Soutenir prioritairement l'indépendance de la culture : les acteurs culturels indépendants, les initiatives culturelles indépendantes, les lieux indépendants.
 - Éliminer les obstacles à la mobilité indispensable dans les parcours professionnels et de formation des artistes mais aussi à la circulation des œuvres.
 - Simplifier considérablement les procédures de financement afin de rendre accessibles à la société civile culturelle les fonds publics dédiés à la culture.

Conclusion

L'Union européenne fait face désormais à deux options alternatives.

Soit elle ne vise qu'à gérer ce qu'elle considère comme des menaces du présent (migrations, terrorisme) et donc à offrir simplement une assistance financière à un nombre limité de pays dans l'espoir de sécuriser ses frontières.

Soit l'Europe entend être le moteur avec ses partenaires et alliés d'un projet ambitieux de vaste portée : la création d'une macro-région intégrée (insérée positivement et activement dans la mondialisation) qui aurait la Méditerranée comme centre géographique mais qui irait bien au-delà du voisinage actuel.

Une géographie plus large, incluant aussi bien des portions d'Afrique que l'ensemble du monde arabe et du nouveau Moyen Orient du XXI^e siècle, serait le cadre de nouvelles relations internationales définitivement postcoloniales, avec une Europe décidée à renouer avec ses valeurs et ses ambitions.

Juin 2015

Réseau Euromed France (REF)
Contact : Mme Marion ISVI – Directrice exécutive
c/o Solidarité Laïque
22 rue Corvisart
75013 Paris
Téléphone 00 33 9 52 56 24 34
ref@euromed-france.org
www.euromed-france.org